



Conseil Economique Social Environnemental et Culturel de Corse  
Cunsigliu Economicu Sociale di l'Ambiente e Culturale di Corsica

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE <sup>1</sup>**  
**Du Mardi 23 avril 2024 à 10h**  
Présentiel (Salle des délibérations – Chambre des Territoires)

Le Conseil Economique, Social Environnemental et Culturel de Corse s'est réuni **le mardi 23 avril 2023**, à **10 heures**, en présentiel de la salle des délibérations de la Chambre des Territoires, pour tenir sa séance plénière, sous la Présidence de Madame Marie-Jeanne NICOLI.

Le secrétariat de séance était confié à Madame Marie-Josée SALVATORI, Vice-Présidente.

**L'ordre du jour était le suivant :**

- I- Adoption du projet de procès-verbal de la réunion plénière du lundi 25 mars 2024 ;**
- II- Adoption du compte rendu des échanges du 25 mars 2024 relatifs au projet d'écritures constitutionnelles ;**
- III- Examen des projets d'avis relatifs à la saisine de Monsieur le président du Conseil Exécutif ;**

**3.1 – *Projet d'avis 2024-09*** relatif Calendrier scolaire de l'académie de Corse pour l'année scolaire 2024-2025 ;

**3.2 - *Projet d'avis 2024-10*** relatif au Pacte et programme territorial d'insertion des bénéficiaires du revenu de solidarité active 2024-2028.

- IV- Délibération fixant la composition des commissions ;**
- V- Délibération approuvant le cadre stratégique du plan de formation mandature 2024-2030 ;**
- VI- Questions diverses.**

\*\*\*

**Étaient présents (37) :**

Antoine AIELLO, Christian ANDREANI, André ANGELETTI, Anthony BARTOLI, Antoine BATTESTINI, Frédéric BENETTI, Gêrôme BOUDA, Jean BRIGNOLE, Charles CASABIANCA, Hyacinthe CHOURY, Jean-Pierre CLEMENTI, Jean DAL COLLETTA,

---

<sup>1</sup> Adopté à l'unanimité

Nicolas DE PERETTI, Hélène DUBREUIL-VECCHI, Marie-Jeanne FEDI, Bernard FILIPPI, François FONDACCI, Jean-Pierre GIUDICELLI, Jean-Pierre GODINAT, Cécile LIBERATORE-RUGGERI, René LOTA, Denis LUCIANI, Jean-Pierre LUCIANI, Antoine MARCAGGI, Marie-Désirée MARCELLINI-NICOLAI, Marie-Jeanne NICOLI, Marc NINU, Laura NOBILI, Christian NOVELLA, Fabrice OGLIASTRO, PAT O'BINE, Jean-Jacques RIUTORT, Valérie SALDUCCI, Marie-Josée SALVATORI, Paul TROJANI, Don-Louis VALLESI, Stefanu VENTURINI.

**Étaient absents et ont donné pouvoir (14) :**

Véronique ACKER-CESARI (*Pouvoir à Jean BRIGNOLE*), Michèle BARBE (*Pouvoir à Marie-Jeanne NICOLI*), Michèle BIAGGI (*Pouvoir à Valérie SALDUCCI*), Pasquale BRASSET (*Pouvoir à Anthony BARTOLI*), Magali CANNAC-PADOVANI (*Pouvoir à Cecile LIBERATORE-RUGGERI*), François CASABIANCA (*Pouvoir à Christian NOVELLA*), Alexandra CESARI (*Pouvoir à Marie-Jeanne FEDI*), Patrick CLEMENCEAU-FIESCHI (*Pouvoir à Laura NOBILI*), Xavier D'ORAZIO (*Pouvoir à Marie-Désirée MARCELLINI-NICOLAI*), Léon GIACOMONI (*Pouvoir à Pat O'BINE*), Patrick MIAS (*Pouvoir à Antoine MARCAGGI*), Julie PANTALONI-BARANOVSKY (*Pouvoir à Marie-Josée SALVATORI*), Pierre-Jean RUBINI (*Pouvoir à Christian ANDREANI*), Pierre VITALI (*Pouvoir à Antoine BATTESTINI*).

\*\*\*

**Madame la Présidente Marie-Jeanne NICOLI** demande à **Madame la vice-présidente, Marie-Josée SALVATORI** de procéder à l'appel des conseillers, après constatation du quorum (*37 présents à l'ouverture de séance*), **la Présidente**, précise que le CESECC peut valablement délibérer.

**La Présidente** initie son discours par quelques mots pour souligner la volonté d'inscription du CESECC dans l'ensemble du territoire de l'île, qui organise une fois par trimestre sa réunion à Bastia comme aujourd'hui ; même si certains souhaiteraient que cela se produise plus souvent, il faut noter que cela présente quelques difficultés ; d'autre part, la capitale administrative et politique de la Corse et les bureaux du CESECC sont installés à Ajaccio. En outre, cette volonté de maillage du territoire est démontrée par l'organisation une fois par trimestre d'une réunion du Bureau délocalisé (dans une mairie, une structure ou une institution) pour mieux connaître des expériences emblématiques, rencontrer de nouvelles pratiques et d'autres modes d'organisation, et mieux apprécier les attentes et les besoins du territoire, à cet égard l'ensemble des Conseillers est invité à rejoindre -après la réunion - les membres du Bureau pour découvrir les responsables des lieux dans lesquels le Conseil est accueilli.

**La Présidente** poursuit sur la séance dont l'ordre du jour n'est pas chargé, mais dont néanmoins, les thèmes évoqués relèvent de thématiques essentielles pour la région : l'éducation, l'insertion professionnelle des plus précaires et le travail et l'emploi : ces thèmes sur lesquels il conviendra de réfléchir, de travailler de manière approfondie dans la perspective de l'évolution institutionnelle et aussi de la préparation de la loi organique. Aussi, dans ce cadre, cette année et sans doute aussi la suivante, de nombreux chantiers seront à entreprendre, qui mobiliseront l'attention de tous, aussi il convient de se mettre d'ores et déjà en ordre de marche pour étaler ce travail collectif de façon à ne pas multiplier les réunions qui chargeraient trop le programme mais aussi celui de l'équipe administrative qui accompagne les travaux du Conseil.

**La Présidente** indique que le prochain Bureau du CESECC -qui en est l'instance opérationnelle- sera consacré à l'élaboration d'un calendrier de travail, le plus équilibré possible et qui rapidement proposé : il apparaît raisonnable de ne pas mettre en place plus de trois auto-saisines sur l'année 2024, une par section, semble être la bonne formule, coordonnée par les vice-

présidents et organisée et animée par les présidents et rapporteurs des groupes de travail qui seront mis en place.

**La Présidente** annonce que plus tard, au cours de la réunion, deux projets d'auto-saisines seront exposés, l'un portant sur la question des transports et de la mobilité en Corse et le second, sur une réflexion à mener sur le transfert de la compétence Education à la Collectivité de Corse : ces projets ont d'ores et déjà été validés dans leur principe par le Bureau.

Néanmoins, de nombreux autres sujets nécessiteront des analyses approfondies, dont certains feront sans doute l'objet d'auto-saisine alors que d'autres pourront être étudiés dans les commissions compétentes, sans impliquer nécessairement la création d'une commission *ad hoc* : d'ores et déjà des travaux préparatoires peuvent être engagés dans lesdites commissions qui ne se réunissent pas tous les mois, et qui pourraient ainsi organiser un plan de travail qui permettrait d'approfondir les problématiques. Ainsi, dans le cadre des questions diverses, sera évoquée la réflexion menée par la commission Azzione culturale et Lingua corsa.

Par ailleurs, des pistes avaient été tracées pour améliorer le fonctionnement de l'Assemblée tant sur le plan interne qu'en direction de l'extérieur afin de mieux faire connaître l'institution, et de mieux valoriser les travaux du Conseil : la Présidente annonce y revenir très rapidement.

Enfin, **la Présidente** achève son propos d'introduction par le laps du temps entre la coupure estivale qu'il conviendra d'exploiter, afin de doter le Conseil des outils nécessaires de compréhension et d'analyse des différents enjeux qui relèvent des transferts de compétences, il paraît utile de prévoir des auditions autour de l'architecture institutionnelle future et des étapes qui y conduiront (ex : la fiscalité...), d'autres projets pourront être, comme par exemple la rencontre avec des experts : l'année sera donc dense !

Puis **la Présidente** passe à l'examen de l'ordre du jour.

#### **1/ Projet de procès-verbal du lundi 25 mars 2024 ;**

**La Présidente** interroge les Conseillers quant à leur prise de connaissance du document.

Aucune prise de parole n'est sollicitée, **la Présidente** soumet ce projet de procès-verbal au vote.

**Votants : 51**

NPAV : 0

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 51

Le projet de procès-verbal est adopté à l'unanimité.

\*\*\*

#### **2/ Adoption du compte rendu des échanges du 25 mars 2024 relatifs au projet d'écritures constitutionnelles ;**

**La Présidente** interroge les Conseillers quant à leur prise de connaissance du document.

**Jean DAL COLLETTO** souhaiterait que les noms en langue corse figurant sur ce compte-rendu soient corrigés.

**Christian NOVELLA** informe l'Assemblée qu'il a lui aussi, effectué une modification sur le fond, en amont et déjà prise en compte.

Aucune autre demande de parole n'est sollicitée, **la Présidente** soumet ce projet de procès-verbal au vote.

**Votants : 51**

NPAV : 0

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 51

Le projet de compte-rendu est adopté à l'unanimité.

### **3/ Examen des projets relatifs à la saisine de Monsieur le Président du Conseil Exécutif des rapports suivants :**

**3.1 - Projet d'avis relatif aux Calendrier scolaire de l'académie de Corse pour l'année scolaire 2024-2025** ; rapporteur Pat O'BINE pour la commission « Education, formation, jeunesse ».

Madame le rapporteur fait lecture du projet d'avis.

**La Présidente** remercie Pat O'BINE pour sa présentation, et donne la parole aux Conseillers.

**Fabrice OGLIASTRO** pose la réflexion qui soulignait la contradiction entre la préconisation des rythmes scolaires (à savoir 6 ou 7 semaines de cours), alors qu'avec ces propositions, on parvient à une fin de cycle de 10 semaines de cours avec une dualité entre le primaire et les fins de cycle du collège ou de lycée qui ont des examens : il y a ici, une complexité à résoudre, qu'il conviendrait de prévoir dans les travaux à mener, de déconnecter -si cela est possible- le calendrier des examens qui lui, va jusqu'à début juillet (baccalauréat, diplôme national du brevet...)

**La Présidente** confirme que ce sera là, un axe de réflexion à mener dans le cadre de l'auto-saisine à venir.

**Jean-Pierre LUCIANI** rappelle que l'objet du présent rapport est de donner un avis sur le positionnement de l'Exécutif sur une proposition de calendrier scolaire : d'un côté, les contraintes sont rappelées, or dans le cadre de l'expérimentation, le code de l'éducation permet de faire toute proposition souhaitée, à partir du moment où elle est argumentée. La Corse peut effectuer des propositions singulières, spécifiques et adaptées à ses besoins, à la condition de s'y prendre une année à l'avance ; mais à ce jour, il n'y a jamais eu de proposition de modification de calendrier (ni de la Collectivité de Corse, ni de l'Education Nationale et pas même des associations ou des syndicats).

Aujourd'hui l'Exécutif prend seulement acte mais rien n'empêcherait de travailler sur un projet de calendrier conçu par la société civile, qui aura pour seule obligation d'être validé par le ministre de l'Education nationale et le Conseil supérieur de l'Enseignement. Enfin, selon lui, le changement de position de l'Exécutif est incompréhensible, en effet, alors que précédemment la Collectivité de Corse ne souscrivait pas à ces propositions, aujourd'hui l'Exécutif ne s'oppose pas et prend acte de ce calendrier. Aussi, en ce qui le concerne, il indique qu'il votera en défaveur de cette prise d'acte de l'Exécutif.

**Denis LUCIANI** rappelle d'abord que le calendrier scolaire est une préoccupation prégnante pour l'Associé di i Parenti Corsi (APC) et confirme que la proposition d'expérimentation est soumise à validation au ministère, même si *in fine* c'est l'Etat qui décide. Il complète que des propositions ont

été faites cette année -comme les autres années- pour une rentrée plus tardive et une réduction des vacances de la Toussaint. De surcroît, il indique avoir participé aux validations de dates symboliques telles que le 8 décembre ou le 8 septembre. S'agissant de ce calendrier et malgré les concertations préalables, l'APC reste opposée à cette proposition de calendrier et a même effectué des contre-propositions : avec notamment des insertions de dates symboliques, de jours vaqués comme le 10 octobre (Bataille de Borgo), mais aussi pour l'année prochaine, à l'occasion de l'anniversaire des 300 ans de la naissance de Pascal Paoli, afin que l'Education Nationale participe à cette commémoration. Enfin, il préconise que le processus d'autonomie, qui est structurel puisse permettre un transfert plein et entier, avec une expérimentation : à cet effet il propose de joindre en annexe les propositions de calendrier déjà effectuées.

**La Présidente** pour sa part, rappelle que la prise d'acte du jour concerne le rapport de l'Exécutif et non le calendrier en lui-même. En outre, contrairement aux années précédentes, une meilleure concertation a été constatée et un certain nombre de demandes de la Collectivité a été prise en compte, ce qui n'empêche pas d'envisager, l'année prochaine, la proposition d'un autre calendrier élaboré à travers les travaux du CESECC.

**Charles CASABIANCA** revient sur le cadre de l'Education Nationale dont le calendrier, répartit les vacances scolaires afin de permettre à plusieurs personnes sur différents territoires de pouvoir bénéficier des retombées économiques des vacances scolaires. Sur le primaire, les écoliers (qui n'ont pas d'examen) vont en classe jusqu'au mois de juillet, il conviendrait éventuellement de réfléchir conjointement à ce qui pourrait être fait. De plus, si les relations sont au beau fixe entre l'Académie de Corse et le Conseil Exécutif, il faut s'en féliciter et en prendre acte. Cette année, la Corse est en décalage avec toutes les autres zones : seuls les usagers sauront si cela constitue une bonne chose.

**Hyacinthe CHOURY** proteste sur la date retenue du 8 septembre pour la Libération de la Corse, alors qu'il s'agit en réalité du 9 septembre : il rappelle son indignation sur ce point.

**Hélène DUBREUIL-VECCHI** souscrit aux différents propos tenus jusqu'à présent, démontrant par là-même l'intérêt de ce sujet : la prise d'acte est justifiée car l'expérimentation d'un autre calendrier n'était pas facile. Aussi dans l'intérêt présent, il convient de prendre acte et d'espérer des jours meilleurs qui pourrait dépendre de l'avancée institutionnelle.

**Jean-Pierre LUCIANI** rebondit sur le propos de Hyacinthe CHOURY sur la reconnaissance de la date du 09 septembre qui est la date officielle de la Libération de la Corse, toutefois il pense qu'il n'y a pas de confusion entre le 8 septembre qui est une fête prise en compte pour le côté festif et le lien social très important pour la société corse, par le calendrier scolaire et les organisations syndicales, lors de la Santa di U Niolu.

**La Présidente** confirme que l'année passée, il avait été présenté, la date du 8 septembre comme étant une fête fériée en raison de la Libération de la Corse, erreur qui avait du reste, généré une mention dans l'avis alors rendu.

Aucune prise de parole supplémentaire n'est sollicitée, **la Présidente** soumet le projet d'avis au vote :

**Votants : 51**

NPAV : 0

Abstention : 0

Contre : 13 (*ACKER CESARI Véronique, ANDREANI Christian, BARTOLI Anthony, BOUDA Gérôme, BRASSET Pasquale, BRIGNOLE Jean, CLEMENCEAU-FIESCHI Patrick, CLEMENTI Jean-Pierre,*

D'ORAZIO Xavier, GODINAT Jean-Pierre, LUCIANI Jean-Pierre, MARCELLINI-NICOLAI Marie-Désirée, NOBILI Laura)

Pour : 38

Ce projet d'avis est adopté à la majorité des suffrages exprimés et devient l'avis **2024-09**.

**3.2- Projet d'avis relatif au Pacte et programme territorial d'insertion des bénéficiaires du revenu de solidarité active 2024-2028** ; rapporteur Marie-Josée SALVATORI pour la commission « Précarité-solidarités, santé, cohésion sociale et habitat – Sport & vie associative ».

Madame le rapporteur fait lecture du projet d'avis.

**La Présidente** remercie Marie-Josée SALVATORI pour sa présentation et donne la parole aux Conseillers.

**Hélène DUBREUIL-VECCHI** voudrait porter à la connaissance de l'Assemblée le dispositif prévu par la FALEP qui développe une aide aux personnes en difficulté or, dans le cadre de la politique mise en œuvre par le gouvernement HOLLANDE, des places d'accueil en Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) vont être modifiées et les bénéficiaires seront placés dans des logements -ou des studios- sans autre aide que de pouvoir être accueillis dans un cadre de CHRS, la diminution de places sur Bastia (2) et Ajaccio (3) est d'ores et déjà actée : cette difficulté avait été évitée l'année dernière mais prendra effet cette année, *via* un arrêté de la Préfecture, d'ici mai. C'est une décision importante car les locataires ne pourront pas répondre aux dispositions prévues par cet arrêté.

**Hyacinthe CHOURY** considère cette modification comme dramatique, et renforce davantage encore la dernière proposition du Conseil car il serait inadmissible que le préfet diminue les places en CHRS, sans prendre la décision d'attribuer des logements en remplacement ; en effet, selon lui, la Corse dispose suffisamment de logements spéculatifs vacants -occupés seulement 2 à 3 mois par an- pour que certains soient réquisitionnés, car la loi le permet.

En témoigne, la situation qui s'est présentée, lors de la dernière commission Droit Au Logement Opposable (DALO) d'un employé municipal situé à Porto-Vecchio -où il n'y a pas de logement- et où cette disposition obligatoire ne peut être exercée car il n'y a pas de logement.

**Marie-Désirée MARCELLINI-NICOLAI** sollicite elle aussi, la réquisition de logements ; en outre, elle sollicite Hélène DUBREUIL-VECCHI pour confirmation du propos indiquant que la suppression des places d'hébergements en CHRS se ferait *stricto sensu*.

**Hélène DUBREUIL-VECCHI** confirme que ces suppressions seront actées par arrêté et sans aucune contrepartie.

**Marie-Josée SALVATORI** se réfère à la circulaire du 26 mai 2021 relative au pilotage de l'hébergement, qui dispose de réduction d'un certain nombre d'hébergements, dans toutes les régions et sans tenir compte de la grande précarité qui sévit en Corse.

**Hélène DUBREUIL-VECCHI** allègue que cette disposition ne s'étendra que sur le territoire de la région Corse.

Aucune prise de parole n'est sollicitée, **la Présidente** soumet le projet d'avis au vote.

**Votants : 51**

NPV : 0

Abstention : 0

Contre : 0  
Pour : 51

Ce projet d'avis est adopté à l'unanimité et devient l'avis **2024-10**.

**3.3- Projet d'avis relatif au rapport Travail et Emploi : de l'amélioration des dispositifs existants au nécessaire changement de paradigme ; rapporteur Marie-Désirée MARCELLINI-NICOLAI pour la commission « Développement économique, tourisme, affaires sociales, emploi et prospective ».**

Madame le rapporteur fait lecture du projet d'avis.

**La Présidente** remercie Marie-Désirée MARCELLINI-NICOLAI pour sa présentation et donne la parole aux Conseillers.

**Denis LUCIANI** estime l'expression « dans l'air du temps », déconnectée de la précision du rapport, aussi il souhaiterait qu'elle soit supprimée.

**La Présidente** sollicite les Conseillers pour effectuer cette modification à la marge, sans amendement.

**Marie-Désirée MARCELLINI** s'enquiert des précisions déjà sollicitées en commissions sur les « talents » dès lors que des étudiants sont partis étudier sur le Continent ou à l'étranger avec une expérience de plus d'une année, estimant cette définition maladroite car pour sa part, les jeunes qui étudient à l'Università di Corsica peuvent aussi être qualifiés de « talents ».

**La Présidente** fait lecture du projet d'avis et confirme que même les jeunes qui étudient en Corse (mention « insulaires ») sont qualifiés de « talents ».

**Hyacinthe CHOURY** s'interroge quant à la motivation de susciter l'intérêt des entreprises sur ce seul terme de « talents ».

**La Présidente** consent à faire un amendement en ce sens, précisant tout de même que la navette administrative permet ce genre de modification en amont, puisque cela a été évoqué en commission.

**Charles CASABIANCA** souligne que certains diplômes ne sont pas délivrés à l'Université de Corse, tout en reconnaissant que le terme « talent » n'est pas approprié.

**Marie-Josée SALVATORI** considère que le vocable « talents » est inadapté, car la priorité doit être donnée à l'emploi local toutefois cela ne reste qu'une question de vocabulaire, de compétences, afin de pouvoir assurer une charte de l'emploi local.

**Antoine AIELLO** reprecise l'usage du terme « talents » qui demeure restrictif sans pour autant être précis, aussi il juge que l'emploi du vocable « compétence » serait davantage approprié car l'idée d'organiser et récupérer les compétences est indispensable.

**La Présidente** sollicite Marie-Désirée MARCELLINI-NICOLAI afin qu'elle propose une nouvelle rédaction.

**Jean BRIGNOLE** signale que les talents dont il est fait état sur la première rédaction, portaient sur un niveau Bac +3, et non sur la reconnaissance de l'expérience.

**Gérôme BOUDA** propose pour sa part de compléter les notions autour des compétences ou des talents, car la rédaction actuelle laisserait entendre une fuite de ces derniers or, il lui semble que des compétences sont et demeurent sur le territoire.

**Christian NOVELLA** propose de distinguer la définition de talent qui admet « une aptitude particulière à faire quelque chose », et même s'il y a des compétences en Corse, il y en a aussi que l'on n'a pas ; aussi, il propose une modification du texte en ce sens.

**La Présidente** synthétise la proposition de Christian NOVELLA en ces termes :

*« Concernant le retour de compétences particulières évoqué, si le CESECC entend aussi la volonté affichée de tenter de faire revenir des jeunes diplômés corse ayant suivi un cursus et/ou une expérience hors de Corse, sur le continent ou à l'étranger, il considère, également qu'il conviendrait de donner un coup de pouce... »*

**Jean-Pierre LUCIANI** distingue talents et compétences, car les talents sont les ressources humaines compétentes, de la même façon que contenant et contenu ; selon lui, le terme « talent » est plus juste au niveau sémantique, car la compétence est une aptitude ou une capacité.

**La Présidente** partage le point de vue de Jean-Pierre LUCIANI, cependant elle déplore que cela ne soit pas le cas de l'Assemblée.

**La Présidente** soumet au vote, l'amendement déposé par Christian NOVELLA :

Ligne 219 - *« Concernant le retour de compétences particulières évoquées, si le CESECC entend aussi la volonté affichée de tenter de faire revenir des jeunes diplômés corse ayant suivi un cursus et/ou une expérience hors de Corse, sur le continent ou à l'étranger, il considère, également qu'il conviendrait de donner un coup de pouce... »*

**Votants : 51**

NPV : 1 (*Nicolas DE PERETTI*)

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 50

L'amendement est adopté.

Aucune autre prise de parole n'est sollicitée, **la Présidente** soumet le projet d'avis au vote.

**Votants : 51**

NPV : 1 (*Nicolas DE PERETTI*)

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 50

Ce projet d'avis est adopté à la majorité des suffrages exprimés et devient l'avis **2024-11**.

**La Présidente** indique que le Président de l'Agence du Développement Economique de la Corse, suite à la demande qui lui avait été faite, vient de transmettre une note de présentation des travaux qui ont présidé à la mise en place du CDI Tourisme : elle propose que les Conseillers en prennent connaissance afin de pouvoir en discuter lors des questions diverses.

\*\*\*

#### **4/ Délibération fixant la composition des commissions ;**

**La Présidente** précise que les Conseillers ont été rendus destinataires de la répartition des membres sur l'ensemble des commissions, ainsi que de la délibération qui valide cette inscription sur les différentes commissions.

Par conséquent, **la Présidente** soumet la délibération fixant la composition des commissions au vote.

**Votants : 51**

NPV : 0

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 51

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**La Présidente** rappelle que cette délibération entérine la composition des prochaines commissions, aussi lors des prochaines réunions, les vice-présidents de ces différentes instances, pourront être désignés ou élus (en fonction du nombre de candidats).

\*\*\*

### **5/ Délibération approuvant le cadre stratégique du plan de formation mandature 2024-2030 ;**

**La Présidente** rappelle comme déjà évoqué, le cadre juridique de la formation joint au projet de délibération, ladite délibération qui ne fait que fixer le cadre général de la formation des Conseillers et qui sera complétée par une délibération fixant la mise en œuvre opérationnelle des actions de formation sollicitées.

**La Présidente** souligne qu'il est d'usage que ce soient des formations collectives qui soient retenues, comme cela a déjà été le cas lors de la formation en finances publiques réalisée lors de la mandature précédente ; toutefois, des formations de sensibilisations aux politiques publiques ou bien d'autres, relatives aux programmes européens par exemple -internalisées au sein de la Collectivité- pourraient être envisagées. A cet effet, un questionnaire sera adressé par le secrétariat général afin de recueillir les besoins en formation qui pourraient être exprimés (collectif et/ou individuel) et ainsi réaliser une programmation des formations.

**Puis, la Présidente** soumet la délibération approuvant le cadre stratégique du plan de formation mandature 2024-2030, au vote.

**Votants : 51**

NPV : 0

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 51

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

\*\*\*

**La Présidente** poursuit la séance par la présentation des projets d'auto-saisines dont le Conseil a été saisi :

- La première auto-saisine examinée est relative à la mise en place d'une commission ad hoc sur la problématique des transports, initiée par Frédéric BENETTI, Président du MEDEF de Corse ;

**La Présidente** rappelle que cette proposition a été présentée au Bureau et a reçu un avis favorable de principe car la problématique est particulièrement prégnante *a fortiori* dans une île, évoquée en outre, à de nombreuses reprises par les Conseillers mais aussi soulevée dans le rapport « Cambià u Campà ».

Cette thématique soulève des questions d'ordre social, environnemental et économique et interroge la puissance publique dans sa politique d'investissement et d'aménagement du territoire.

En effet, les transports et la mobilité dans leur fonctionnement actuel sont vécus comme un frein au développement : c'est donc un sujet à traiter d'urgence pour instaurer une réelle dynamique économique et assurer un développement durable ; l'objectif est de proposer un dispositif des modalités d'organisation du secteur, qui protèges les entreprises et les emplois en prenant en compte les spécificités corses.

A cet effet, une note d'opportunité très détaillée a été présentée, comportant des éléments de contexte qui tracent de manière précise et concrète les axes de travail qui seront à décliner de manière précise dans le cahier des charges que la commission *ad hoc* devra élaborer et proposer dans les futures réunions qui seront mises en place avec la désignation d'un Président, d'un vice-président et d'un rapporteur.

**La Présidente** cède la parole à **Frédéric BENETTI**.

**Frédéric BENETTI** remercie la Présidente pour son résumé exhaustif et ajoute l'importance d'un tel sujet tant pour l'économie que pour le social, pour évoquer ces questions et trouver des axes de réflexions qui apporterait des solutions à l'ensemble des problématiques du transport pour faciliter la vie des Corses en général -pas seulement pour l'économie-, notamment la mobilité en Corse, qui est un sujet très vaste et technique : le CESECC hétéroclite dans sa composition, devrait permettre à travers l'ensemble de ses avis, et la diversification des courants de pensées représentés, d'avancer sur ce sujet.

**La Présidente** s'assure que tous les Conseillers aient bien pris connaissance de la note d'opportunité et des éléments de contexte annexés ; et donne la parole aux Conseillers.

**Christian NOVELLA** considère que l'objectif mis en avant de défense d'un dispositif qui protège les entreprises et les emplois insulaires n'est pas cohérent avec une auto-saisine qui est sensée analyser, d'autant qu'en Corse les transports sont « tenus » par les consortiums des entreprises : cela pourrait déformer l'analyse sur la mobilité et les transports en Corse.

**Jean DAL COLLETTO** reconnaît l'importance capitale sur le plan social avec des emplois à la clé, et des tarifs élevés (aérien et maritime confondus) générant une difficulté pour les Corses du continent, de maintenir les liens avec la famille, leurs lieux et l'attachement à l'île ; de surcroît, il convient aussi de penser -autrement qu'au départ de Corse- aux Corses de l'extérieur. La Délégation de Service Public (DSP) en cours d'exécution jusqu'à 2027, devait prévoir une période d'essai sur l'année 2024, toutefois il semblerait que rien ne soit pour l'heure prévu : cette commission *ad hoc* doit mettre sur la table ces questions importantes qui sont un peu perdues de vue.

**Hyacinthe CHOURY** estime la problématique des transports, multiple et pas seulement les transports de marchandises, mais aussi extérieurs et intérieurs avec un développement économique de production et pas seulement de distribution, qui pourrait nécessiter un autre type de transport qui sera nécessaire d'analyser et de projeter avec toutes les questions d'infrastructures : il ne s'agit pas seulement d'anticiper la fin de la DSP mais d'organiser et concevoir ce que doivent être les transports de la Corse. Toutes les composantes de transports de travailleurs qui sont citées dans le rapport, sont fondamentales.

La 1<sup>ère</sup> phrase de la note d'opportunité fait état d'environnement, il faudra aussi réfléchir à des moyens de développement durable sur la consommation des moyens de transports (train, bateau,

route...) qui consomment des énergies fossiles et la consommation d'énergie durable en est à ses prémices. Aujourd'hui, parvenir à répondre à la problématique de transports dans ses composantes multiples dans l'avenir de manière durable et responsable, représente un enjeu qui mérite d'être pris en compte dans la réflexion.

**La Présidente** remercie Hyacinthe CHOURY d'avoir synthétisé ces éléments qui sont restitués dans la note d'opportunité et sollicite Frédéric BENETTI pour une prise de parole, qui interviendra à la fin des différentes interventions.

**Marie-Désirée MARCELLINI-NICOLAI** s'intéresse aux transports extérieurs (aériens ou maritimes) pour lesquels la Dotation de Continuité Territoriale (DCT) n'a pas évolué (cf. 180 M€ alors que le besoin est de 220M€), aussi selon elle, le projet du tarif particulier Diaspora, apparaît comme difficile.

S'agissant de l'aménagement du territoire, au regard des temps impartis aux différents déplacements intérieurs, cet aménagement n'a pas été pensé, et les transports internes à la Corse ne sont pas développés : un gros travail reste à faire. Malgré l'auto-saisine portant le même objet, mise en place en 2018 ou 2019, qui n'avait pas abouti.

**André ANGELETTI** juge opportune l'initiative de Frédéric BENETTI, et à ce titre, il le remercie et requiert de la part de ses collègues de faire vivre cette auto-saisine sans la condamner à l'avance.

**Cécile LIBERATORE-RUGGERI** prend l'exemple de l'axe Venaco-Corte qui lors de la saison estivale constitue un enfer.

**La Présidente** observe que toutes les interventions ont démontré la volonté collective de répondre à cette problématique ; puis donne la parole à Frédéric BENETTI.

**Frédéric BENETTI** prend acte avec satisfaction des différents axes de réflexions soulevés, rassure Christian NOVELLA quant à ses inquiétudes car il n'est pas question d'une étude sous le seul angle économique et social, bien que cela soit l'objet du CESECC et que le MEDEF de Corse veuille apporter sa pierre à l'édifice. Car évidemment la question des transports ne concerne pas uniquement l'économie, elle convoque des enjeux importants de développement durable, mais aussi le réseau routier interne (rural/villes) ainsi que la question de la DSP. Par conséquent, toutes les visions seront donc les bienvenues, pour faire évoluer les différents axes.

**La Présidente** confirme que la note d'opportunité trace les grandes lignes et reste bien entendu amendable, la commission -si elle est validée par l'Assemblée- aura pour charge d'une part de désigner un vice-président et un rapporteur, mais aussi d'élaborer un cahier des charges qui précisera les axes de l'étude, sans préjuger évidemment de la conclusion. De nombreux objectifs sont évoqués et un calendrier devra être soumis afin de pouvoir parvenir à étudier tous les paramètres de cette question qui a déjà fait l'objet -comme l'a du reste, précisé Marie-Désirée MARCELLINI-NICOLAI- d'un travail qui portait uniquement sur le tarif, alors qu'aujourd'hui l'ambition est plus grande, avec des préconisations innovantes et pertinentes qui sont attendues.

**Charles CASABIANCA** fait référence à l'étude très intéressante effectuée par le cabinet conseil Goodwill, pour la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Corse. La notion de transport est intéressante car l'impact du fret est important sur le quotidien des Corses or la mise en place de la Continuité Territoriale avait pour but de mettre le transport au coût ferroviaire or aujourd'hui, le but est loin d'être atteint et les entreprises sont obligées de surstocker pour faire face à l'insularité.

Aucune autre prise de parole n'est sollicitée, **la Présidente** soumet cette proposition d'auto-saisine au vote.

**Votants : 51**

NPV : 0

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 51

Cette proposition de création de commission ad hoc est validée à l'unanimité. Un appel à inscription suivra et la composition de la commission ad hoc sera validée à la prochaine séance plénière

- La deuxième proposition d'auto-saisine examinée est relative à la mise en place d'une commission ad hoc sur la réflexion à mener sur le transfert total ou partiel éventuel, dans le cadre de l'évolution institutionnelle de l'île vers un statut d'autonomie du bloc de compétences Education, initiée par Hélène DUBREUIL-VECCHI, Denis LUCIANI et Jean-Pierre LUCIANI ;

**La Présidente** revient sur les travaux déjà réalisés par le CESECC en 2017. En effet, cette volonté de transfert de la compétence Education, est très souvent évoqué par le Président du Conseil Exécutif, comme devant être l'un des premiers mis en place, car lorsque l'on veut construire pour demain, une société émancipée de citoyens responsables est nécessaire. Du reste, cela a pu être constaté plus tôt dans la réunion pour la simple élaboration d'un calendrier scolaire. Nonobstant, les problématiques sont nombreuses et diverses, aussi un travail d'analyse précis doit être mené pour mesurer les bénéfices à attendre de cet éventuel transfert de compétences mais aussi les moyens à mettre en œuvre pour la création d'un système éducatif de Corse ; l'ensemble du système national est en grande crise -et devra très certainement faire l'objet d'une refonte-, pour notre part nous devons saisir cette opportunité afin de proposer un système qui prenne en compte nos particularités.

**La Présidente** sollicite les Conseillers quant à leur prise de connaissance de la note d'opportunité.

**Denis LUCIANI** considère que le transfert de compétences, dans le cadre des négociations en cours, est une énorme opportunité, à saisir car tous ici connaissent la place de l'éducation, qui est le pilier d'une société. Au départ, il n'était pas évident que le bloc de compétences du système éducatif -dont l'étendue reste encore à déterminer- soit dans le dispositif mais le Président du Conseil Exécutif, y est revenu à plusieurs reprises.

D'une part, il y a le dispositif en cours avec un contexte international favorable mais aussi, une situation de fait qui existe en Corse avec notamment l'enseignement de la langue corse, qui en fait une particularité importante, et qui induit le passage d'une situation de fait à une situation de droit. Ce transfert dans tous ses aspects (partiel ou total, au niveau des programmes ou du personnel...) est un enjeu fondamental. Pour mémoire, le budget de l'éducation dans l'île est de 370M€ avec un enjeu autour de la langue corse, qui représente un enjeu de société pour les années à venir mais aussi, un outil d'intégration : l'éducation doit répondre à cet enjeu.

Des propositions de base ont été effectuées et des discussions vont suivre, la notion d'échange sera importante.

C'est un enjeu d'ouverture sur le monde méditerranéen : la langue est un instrument d'instruction, d'ouverture, d'intégration et de pérennité ainsi que de stabilité sociale.

L'éducation sera dans le processus de Beauvau -s'il continue-, la forme et la dimension restent à déterminer et il revient à nous collectivement, d'en définir les modalités.

**Hélène DUBREUIL-VECCHI** se déclare favorable à ce travail d'auto-saisine parce qu'avant tout c'est une initiative qu'elle porte depuis longtemps, et cette opportunité du processus de Beauvau doit être saisie pour faire évoluer notre système éducatif pour tout ou partie et ainsi, envisager une

société nouvelle afin que les enfants de demain bénéficient d'un système éducatif efficient, d'autant qu'il y a en face un système éducatif français en grande difficulté.

**Jean-Pierre LUCIANI** revient sur l'objet d'une note d'opportunité qui trace les contours d'une auto-saisine, il rappelle que l'étude effectuée en 2017 -sous sa présidence- présentait un cadre contraint, de droit commun alors qu'aujourd'hui on semble s'acheminer vers une évolution institutionnelle avec un cadre plus libre, pour nourrir ce qui permettra d'éclairer les acteurs de la société civile, l'Assemblée de Corse les parlementaires, et le Congrès aussi : rien ne pourra se faire s'il n'y a pas au niveau de l'écriture constitutionnelle, un niveau de constitutionnalisation qui n'est pas encore arrêté et qui définirait le niveau d'officialité de la langue corse.

La problématique définie dans cette auto-saisine concerne le système éducatif souhaité pour demain avec toutes ses composantes variées qui doivent être soulevées pour ouvrir le champ des possibles.

Cependant les contours doivent entendre le volet purement éducatif mais aussi le volet sociétal c'est-à-dire la problématique de l'enseignement de la langue corse : en effet, depuis une dizaine d'années, des efforts et des progrès ont été faits en Corse permettant l'enseignement et la formation des enfants, des adultes -hors volet éducatif- mais cela ne peut pas permettre un véritable changement : il faut aspirer à ce que la société corse parvienne à un bilinguisme équilibré.

En témoigne l'exemple, du Pays-Basque sud où 85% de l'enseignement est de type immersif, pour autant les Basques sont conscients que la langue ne fait pas le poids car l'école ne peut pas tout faire. Le volet sociétal est indispensable pour obtenir des résultats. Cette auto-saisine est très lourde et le chantier du volet sociétal le sera tout autant car, il présente beaucoup de difficultés.

**Hyacinthe CHOURY** estime que l'éducation, ce n'est pas seulement l'école mais cela représente tout ce qui concourt à fabriquer des citoyens y compris ceux qui ne sont pas dans le système éducatif, soit parce qu'ils l'ont déjà quitté, soit parce qu'ils viennent d'ailleurs : la prise en compte de la totalité des populations est nécessaire.

Le volet sociétal dont il est question dans la note d'opportunité, est fondamental car dans l'histoire de la Corse c'est par la langue que se sont intégrées les populations et le rôle de la langue et de ce qu'elle porte, est important ; aussi il convient de ne pas exclure tout ce qui concourt à l'éducation : formation professionnelle, formation pour adultes, école de la seconde chance, alphabétisation. En somme, tout un champ éducatif d'adultes et d'enfants qui doit être englobé dans cette réflexion, si l'on veut se situer dans la réalité de la construction de la population citoyenne.

**La Présidente** souscrit à cette dimension qui est essentielle, néanmoins, le contexte dans lequel se situe cette étude qui pourra être élargi bien sûr, est relatif à la question du transfert du système éducatif de la Corse géré par le Rectorat et le ministère de l'Education Nationale et dans un premier temps, il reviendra à la commission *ad hoc* de circonscrire le sujet d'étude dont il est question en priorité.

**Hyacinthe CHOURY** spécifie que le transfert de compétences se fera à destination de la Collectivité de Corse qui dispose déjà de la compétence éducative, celle de la formation professionnelle ; ce transfert ne sera pas à l'identique mais sera donc à intégrer dans une notion globale d'éducation.

**La Présidente** allègue que la mise en place de l'ensemble des dispositifs est difficile à évaluer et à imaginer, selon l'avis de professionnels du secteur.

**Jean DAL COLLETTO** revient sur le lien important entre la langue et le système éducatif : en effet, l'enseignement et la transmission ne se font pas de la même façon. Il relate que la réforme Blanquer a induit d'importants changements sur les formations en langue régionale, notamment au sein des formations qu'il dispense : il faut penser l'éducation et la transmission de la langue pour l'extérieur sans raisonner seulement *intra-muros*, à l'instar de ce qu'a fait la France pour la francophonie ou ce que l'anglais est devenu pour le monde économique ou diplomatique.

**Pat O'BINE** imagine que le langage du corps pourrait aussi être ajouté à la relation avec l'enseignement ou le camarade de classe : le corps a perdu sa place dans l'Education nationale, cette déconnexion a accentué le virage du virtuel. Par conséquent, il faut reprendre contact avec la réalité, avec la Terre, alors que la Corse est un territoire extraordinairement riche pour faire des propositions de reconnections.

**Christian NOVELLA** suggère d'auditionner des représentants d'élèves mais aussi des étudiants car leurs ressentis vont être capitaux dans une évolution à venir.

**Hélène DUBREUIL-VECCHI** souhaite rebondir sur les différentes interventions : d'abord la langue est bien entendu un facteur essentiel pour la mise en place d'une nouvelle société. Enfin, cette auto-saisine portera réellement sur la formation de l'individu et l'adulte de demain.

**La Présidente** annonce la mise en place rapide de cette commission *ad hoc*, si elle est validée. Elle devra d'une part désigner un vice-président et un rapporteur et établir un cahier des charges ; aussi, elle soumet cette proposition d'auto-saisine au vote.

**Votants : 51**

NPV : 0

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 51

Cette proposition de création de commission *ad hoc* est validée à l'unanimité. Un appel à inscription suivra et la validation de la composition ad hoc sera proposée à la prochaine séance plénière.

En dernier lieu, **la Présidente** demande à Jean-Pierre CLEMENTI et Jean-Pierre LUCIANI de faire lecture de la motion proposée, relative à la mise en œuvre d'un véritable Diplôme National du Brevet (DNB) en langue corse dans l'Académie de Corse ;

**Jean-Pierre LUCIANI** fait lecture de ladite motion, toutefois, il la commentera au gré de sa lecture.

*« Considérant que pratiquement tous les collèges de Corse comportent une filière bilingue, (\*dans le maillage des établissements scolaires, l'enseignement bilingue dans le 2<sup>nd</sup> degré est censé être partout présent.)*

*Considérant que des cohortes entières d'élèves de 3ème ont suivi un cursus d'enseignement bilingue à parité horaire de la maternelle au CM2, puis un enseignement bilingue dans les différentes DNL (Disciplines Non Linguistiques) du collège de la 6ème à la 3<sup>ème</sup>,*

*Considérant que certains candidats au DNB ont les compétences requises pour composer les épreuves écrites en langue corse ainsi que de passer les épreuves orales en langue corse,*

*Considérant que les épreuves de mathématique, de Sciences, d'histoire-géographie, Education Morale et Civique sont des disciplines soumises à enseignement bilingue à l'école élémentaire et au collège,*

*Considérant que la traduction des sujets de mathématique, de Sciences, d'histoire-géographie, Education Morale et Civique incombe aux différents corps d'inspection concernés, sous la responsabilité du Ministère de l'Education Nationale,*

*(\*actuellement depuis 20 ans, un candidat eu DNB avait la possibilité en Corse de passer une seule épreuve en langue corse -Histoire Géographie Education morale et Civique- toutes les autres épreuves reste en français :*

*cela constitue une aberration depuis la circulaire du 20 novembre 2023, il a été décidé de supprimer -pour les Corses, les Catalans, les Basques, les Occitans, les Alsaciens- il n'est plus possible d'avoir des sujets en langues régionales, même si la composition écrite le reste)*

*Considérant que l'organisation de la partie consacrée au contrôle continu doit être encadré par voie de circulaire ministérielle et rectorale pour l'Académie de Corse*

*Considérant que le Ministère de l'Education Nationale doit mettre en oeuvre tous les moyens matériels et organisationnels afin que les candidats potentiels puissent passer l'ensemble des épreuves en langue corse (hormis l'épreuve de langue française)*

*Considérant que, seule la passation de l'épreuve d'histoire-géographie et Education morale et civique en langue corse a été réhabilitée par la Ministre de l'Education Nationale le 19 avril 2024*

**LE CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL, ENVIRONNEMENTAL ET CULTUREL DE CORSE,  
A L'UNANIMITE**

*Concernant le dossier spécifique de la passation du DNB en langue corse, DEMANDE, et ce, dès la session 2024 :*

- 1) la traduction des sujets de mathématique (100 points) à la disposition des candidats susceptibles de passer l'épreuve en langue corse.*
- 2) la traduction des sujets de sciences (50 points) à la disposition des candidats susceptibles de passer l'épreuve en langue corse.*
- 3) la valorisation de l'épreuve orale par adjonction de points supplémentaires (au-delà des 100 points) pour le choix de la langue corse parmi les autres langues possibles (langue française et langue vivantes étrangères.*
- 4) l'identification de la part des points obtenus (sur les 400 points) dans le cadre du contrôle continu effectué en langue corse.*
- 5) La totalisation pour chaque élève de 3ème du nombre de points obtenus dans le cadre d'une passation des épreuves en langue corse avec mention explicite sur le résultat final du DNB (X points / 800 points dont Y points en LCC). »*

**La Présidente** remercie Jean-Pierre LUCIANI et donne la parole aux Conseillers.

**Denis LUCIANI** souscrit pleinement à cette motion et fait un parallèle avec le transfert du bloc de compétences Education, dans lequel cette situation ne se poserait pas.

**Cécile LIBERATORE-RUGGERI** approuve le principe du DNB en langue corse, toutefois, elle suggère que le niveau du secondaire soit relevé car aujourd'hui les cours dispensés en langue corse en classe de seconde, première et terminale ne sont *a minima*, plus adaptés.

**Jean-Pierre LUCIANI** partage ce propos, et tente de mettre en cohérence l'existant au niveau des collèges car les filières bilingues existent et sont officiellement reconnus par le ministère ; cependant pour le baccalauréat, l'enseignement du bilingue est catastrophique, en effet, seuls 2 ou 3 établissements présentent des demi-mesures d'enseignement bilingue.

**Hélène DUBREUIL-VECCHI** fait constat de plusieurs sortes de difficultés et cette situation en est l'illustration.

**La Présidente** remercie l'ensemble des contributeurs et soumet cette motion au vote.

**Votants : 51**

NPV : 0

Abstention : 0  
Contre : 0  
Pour : 51

Cette motion est validée à l'unanimité.

### **6/Questions diverses.**

**La Présidente** porte à la connaissance de l'Assemblée que le Bureau -qui est l'instance organisationnelle des travaux – n'a pas encore prévu un calendrier établi de l'ordre des travaux, malgré un agenda dense avec les deux auto-saisines validées ce jour, mais aussi un certain nombre de réflexions à mener dans le cadre du travail autour de l'évolution institutionnelle et la préparation de la loi organique, sans hiérarchie des travaux mais avec une pédagogie dans la façon de les mener.

**La Présidente** évoque la sollicitation portée par Christian ANDREANI, Gérôme BOUDA, Jean-Pierre GODINAT, s'agissant du cinéma et de l'audiovisuel, particulièrement autour des droits d'auteur, de la sécurité économique et sociale des artistes insulaires dans tous les domaines de la création et des disciplines artistiques ; aussi, il a été décidé de mettre en place cette réflexion pour s'interroger sur les dispositifs de collecte et de répartition des droits d'auteur mais aussi, de mettre en place les nouveaux mécanismes de soutien et de financement à la Culture qui sont à repenser.

Cependant, comme l'ensemble des commissions ne se réunit pas tous les mois, il a été envisagé que certains travaux pourraient pris en charge dans le cadre des commissions selon un calendrier à définir par les Présidents, avec un certain nombre d'auditions à mettre en place ; pour exemple, pour initier ce travail au sein des commissions Azzione Culturale & Lingua corsa, concernant les dispositifs mis en œuvre pour la collecte et la répartition des droits d'auteurs. Ainsi, d'ores et déjà, deux auditions ont été fixées :

- Jeudi 23 mai - Olivier LEROUX (Directeur de la SACEM de Corse) qui présentera un état des lieux ;
- Juin 2024 – représentants de la Société des Auteurs Compositeurs et Interprètes de Nouvelle-Calédonie (SACINC) qui bénéficient d'un système spécifique mis en place ;
- Juillet 2024 – organismes gestionnaires de droits d'auteur (ex : Italie ou Belgique)

Ce travail se déclinera sur l'ensemble des dispositifs d'aide et de soutien à la création, pour garantir aux artistes corses, une rémunération juste et disposer d'une réflexion en partenariat avec la Collectivité de Corse puisqu'une réunion est déjà prévue sur le règlement des aides. En outre, des comptes-rendus et des notes synthétiques seront transmises.

**La Présidente** conjecture que d'autres Présidents de commission pourraient être amenés à proposer d'autres thèmes préparatoires à d'éventuelles auto-saisines -ou pas- ou qui s'épuiseront à travers les réflexions menées en commission ; par ailleurs, d'ici l'été des auditions se tiendront qui pourraient amener des outils d'analyse et de compréhension notamment dans le cadre de l'écriture constitutionnelle et surtout de l'élaboration de la loi organique.

**La Présidente** sollicite Christian ANDREANI, Gérôme BOUDA et Jean-Pierre GODINAT afin de compléter son propos.

**Christian ANDREANI** souhaite rappeler l'importance des problématiques évoquées, « ces œuvres de l'esprit » car la réflexion ne concerne pas seulement la perception des droits car dans l'évolution institutionnelle de la Corse, il y a les nouvelles ressources, à ce titre, il souligne l'importance de la

culture, de la culture vivante, du spectacle vivant en Corse qui s'exporte à l'international, en indiquant qu'avec l'importance économique des productions cinématographiques, le développement des nouvelles technologies avec notamment le gisement d'emploi qui peut être envisagé. Il poursuit en langue corse et revient sur les cerveaux, les talents qui ont été évoqués plus avant dans la réunion, et salue la distinction d'un jeune originaire de Corse, issu de la classe préparatoire aux métiers des arts graphiques de Sartène, qui s'est vu décerner un prix de création du film d'animation à Los Angeles.

Par conséquent ces nouveaux métiers, ces nouvelles ressources sont aussi des pistes de réflexion, et constituent un point important à soulever.

**La Présidente** termine sur des invitations :

- D'abord, l'exposition mise en place par Pat O'BINE à Bastia ;
- Puis la conférence organisée Corsica Pruspettiva 2050, qui se tiendra au musée de Bastia, ayant pour thème « La connectivité et les transports des réseaux mondiaux : des enjeux insulaires » avec 5 intervenants.

**Christian NOVELLA** souhaite conclure sur deux points :

- d'abord, lors de l'allocution du Président du Conseil Exécutif, en date du 25 mars dernier s'agissant du « Projet d'écritures constitutionnelles », car le CESECC n'a pas rendu d'avis, contrairement à l'Assemblea di a Ghjuventu ;
- puis, sur le travail initié sur le thème de la Ruralité, lors de la précédente mandature, car malgré les absences ce jour de François CASABIANCA et Jean-Jacques GIANNI, la commission *ad hoc* doit aussi être activée.

**La Présidente** souscrit à la remarque de Christian NOVELLA et indique l'avoir fait remarquer au Président du Conseil Exécutif, ajoutant que nonobstant les délais contraints imposés, il avait été tout de même rendu destinataire du compte-rendu des débats, ainsi que d'une synthèse le jour même afin qu'il ait connaissance de la teneur des échanges qui s'étaient tenus au sein du CESEC de Corse. Toutefois, il est vrai que la saisine n'est intervenue -encore une fois- que tardivement.

Enfin, sur l'organisation d'une troisième commission *ad hoc*, il avait été précédemment acté qu'il n'était pas possible d'aller au-delà de 3 auto-saisine concomitantes, par année et par section - sachant que c'était déjà assez lourd-, mais si la Ruralité relève de la section Environnement et cadre de vie -ce qui reste à débattre-, au regard de l'avancée administrative déjà engagée, elle pourrait être éventuellement mise en place.

\*\*\*

**La Présidente** remercie l'ensemble des Conseillers pour leur participation, souligne la qualité du travail de tous : Conseillers, équipe administrative et technique, avant de clore les débats et lever la séance à 13h30.

## ANNEXE

Amendements au projet d'avis 2024-11

**PRUGETTU D' AVISU CESEC 2024-11<sup>1</sup>**  
**PROJET AVIS CESEC 2024-11**

*Relatif au*  
*Rilativu à u*

**Rapport Travail et Emploi : de l'amélioration des dispositifs existants au nécessaire changement de paradigme**

*Raportu Travagliu è Impiegu : da u migliuramentu di i dispositivi esistenti à u cambiamentu necessariu di mudellu*

**Vu** le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

*Vistu u Codice generale di e Culletività Territoriale, in particolare i so articuli L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;*

**Vu** la lettre de saisine du 16 avril 2024 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur le **Rapport Travail et Emploi : de l'amélioration des dispositifs existants au nécessaire changement de paradigme ;**

*Vistu a lettera di presentazione di u 16 d'aprile di u 2024 di u Sgiò Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica chì dumanda l'avisu di u Cunsigliu Ecunomicu, Sucial, di l'Ambiente e Culturale di Corsica rilativu à u Raportu Travagliu è Impiegu : da u migliuramentu di i dispositivi esistenti à u cambiamentu necessariu di mudellu ;*

**Après avoir entendu,** Monsieur Alex VINCIGUERRA, Président de l'ADEC ;

**Sur rapport de Marie-Désirée MARCELLINI-NICOLAI,** pour la commission « Développement économique, tourisme, affaires sociales, emploi et prospective » ;

---

<sup>1</sup> Adopté à l'unanimité des suff exprimés  
Votants : 51  
NPAV : 1 (DE PERETTI Nicolas)  
Pour : 50

*À nant'à u raportu di Marie-Désirée MARCELLINI-NICOLAI, per a cummissione « sviluppu ecunomicu, turisimu, affari suciali, impiegu, è pruspettiva »*

**Le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse,  
Réuni en séance plénière le 23 avril 2024, à Bastia  
Prononce l'avis suivant**

*U Cunsigliu Ecunomicu, Sucial, di l'Ambiente e Culturale di Corsica  
Adunitu in seduta pienaria u 23 d'aprile di u 2024, in Bastia  
Prununzia l'avisu chì seguita*

Le 22 décembre 2022, le Conseil exécutif présentait à l'Assemblée de Corse un rapport d'orientation portant sur le soutien au travail et à l'emploi en Corse.

Ce rapport exposait alors ce qui paraissait essentiel pour une meilleure compréhension de la question du travail et de l'emploi, question qui dépasse la seule sphère de l'économie et de l'entreprise et embrasse plus largement les défis de la responsabilité sociétale, du dialogue social, de la lutte contre la précarité et les inégalités.

L'ambition portée par ce rapport était de permettre d'élargir la réflexion à l'ensemble des interrogations liées au travail et à l'emploi, mais aussi de tenter de faire de la responsabilité sociétale des entreprises tout autant un facteur de développement, d'attractivité et de compétitivité qu'un ressort stratégique pour améliorer les conditions d'emplois des salariés.

Suite à la présentation de ce rapport, le Conseil exécutif a été amené à organiser une très large concertation.

De nombreuses rencontres ont eu lieu notamment en 2023, associant, dans des cadres de réunion individuels ou plus collectifs, quelquefois à plusieurs reprises, l'ensemble des syndicats de salariés, les syndicats patronaux, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse, la Chambre des Métiers et de l'artisanat de Corse, ainsi que les services de l'État.

Dans le droit fil de son rapport « Cambià u Campà », adopté à l'unanimité lors de la séance plénière du 26 octobre 2021, le Conseil économique, social,

culturel et environnemental (CESEC) a contribué très activement à la réflexion engagée.

Il en a été de même avec l'Assemblea di a Ghjuventù, consultée le 13 juillet 2023.

C'est ainsi qu'au cours de l'année passée, une vingtaine de réunions bilatérales ou collectives ont eu lieu (annexe n°1), donnant lieu à autant de contributions écrites ou orales.

Dans la continuité de ces démarches, la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement de l'Assemblée (CDENATE), s'est vue mandatée pour contribuer à enrichir la réflexion sur les politiques de soutien au travail et à l'emploi.

Le rapport « Travail et Emploi » présenté ici a vocation, à partir d'un contexte socioéconomique rappelé dans ses grandes lignes, à mettre en perspective deux catégories d'action.

La première se situe dans la temporalité de court terme.

Il s'agit pour le Conseil exécutif de proposer une réorientation, discutée et travaillée depuis plusieurs mois avec les partenaires économiques et sociaux, de dispositifs et mesures existants.

Sa portée est immédiatement opérationnelle :

- Réforme de la prime à l'emploi ;
- Aide au retour des talents ;
- « CDI » saisonnier ;
- Encouragement à la création de groupements d'employeurs ;
- Accompagnement de la transmission, « territoire zéro chômeur ».

Cette réorientation dessine une volonté d'infléchir dès à présent le cadre d'intervention de l'Agence de développement économique de la Corse vers des objectifs plus en phase avec les besoins actuels et à venir de l'économie insulaire, tout en prenant en compte les modifications des aspirations et comportements individuels face au travail et à l'emploi.

L'impact budgétaire de ces décisions immédiates de réaménagement et de renforcement de dispositifs existants, ainsi que de l'activation de nouveaux

leviers et partenariats, est estimé à environ 1,7 M€, financé dès le vote du BP 2024 sur le budget de l'ADEC.

La seconde catégorie d'actions se situe dans la temporalité de l'évolution institutionnelle de la Corse, actuellement centrée sur l'étape de révision constitutionnelle.

Sa vocation est beaucoup plus politique : elle vise à intégrer la réflexion sur le travail et l'emploi dans le volet économique et social du statut d'autonomie et de la future loi organique.

A ce stade, le rapport propose un cadre général des échanges et travaux associant l'ensemble des acteurs et partenaires économiques et sociaux qui seront initiés à compter du mois de juin.

**En premier lieu, le CESECC souligne la qualité des discussions et échanges qui se sont tenus avec M. le Président de l'Agence de Développement Economique de la Corse lors de la présentation du rapport objet du présent avis.**

**Parallèlement, le CESECC note et se satisfait :**

- Qu'une véritable réflexion soit menée concernant le travail et l'emploi avec, pour la première fois, un réel projet social ;
- Qu'un certain nombre de ses préconisations, émises lors de l'audition de l'ADEC du 12 juin 2023, soient prises en compte dans le rapport soumis ;
- Que la large concertation menée en amont, même si elle n'a pas permis de prendre en compte la totalité des points évoqués, se soit, in fine, révélée constructive.

Toutefois, concernant les perspectives de changement de paradigme, **le CESEC estime nécessaire** de penser conjointement la nature des emplois, leur volume et les rémunérations avec l'évolution souhaitée de l'activité touristique qui pèse fortement sur l'ensemble de l'édifice. Une telle réflexion exige une forme de transversalité entre l'ADEC et l'ATC, qui n'est pas apparente dans le rapport présenté. En effet, aucune transformation en profondeur de la situation actuelle ne pourra se faire sans cette réflexion croisée et ses conséquences en termes sociétaux.

**Sur la conférence sociale évoquée et les futurs travaux relatifs au statut d'autonomie :**

**Le CESECC se satisfait** qu'une instance de concertation, structure innovante, soit prévue dans le cadre de la mise en place de la conférence sociale ; dispositif qui avait fonctionné, et joué un rôle positif, lors de la crise des gilets jaunes.

**Le CESECC se félicite de participer**, le moment venu, dans le cadre de cette conférence sociale, à la réflexion de fond sur les changements de paradigme nécessaires à l'émergence d'une véritable économie de production, créatrice de richesses, et sur les mécanismes de protection sociale, de solidarité et de redistribution concourant à l'équité entre les citoyens comme entre les territoires.

La nécessité d'intégrer la réflexion sur le travail et l'emploi dans le volet économique et social du statut d'autonomie et de la future loi organique est un constat **partagé par le CESECC**.

**Le CESECC prend également note**, concernant cette conférence sociale, qu'elle n'est pas « l'accolta sociale » - structure évoquée lors du premier entretien de juin 2023.

**Sur la mise en place de la RSE (responsabilité sociétale des entreprises) et de l'ITRC (l'indemnité de trajet régionale corse) :**

**Le CESECC salue** l'engagement très clair fait en faveur de la RSE « sociale » (intégration dans la grille d'analyse de l'ADEC), qui est un enjeu de société. ~~et dans l'air du temps.~~

**Le CESECC se satisfait également**, que la mise en place de l'ITRC par les entreprises (mesures sociales effectives depuis le 18 mars dernier et que les entreprises devront nécessairement respecter) soit le premier élément pris en compte dans la conditionnalité des aides qui sera mise en place par l'ADEC.

Néanmoins, **le CESECC rappelle** que la RSE se définit comme la contribution volontaire des entreprises aux enjeux du développement durable dans trois domaines en nécessaire interaction : environnemental, social et sociétal.

**Le CESECC rappelle donc à nouveau** la nécessité d'appliquer le principe durable d'éco-conditionnalité qui conditionne le versement des aides publiques au respect des critères écologiques et environnementaux.

Dès lors, **il regrette** que la nouvelle politique d'aide aux entreprises, fondée sur la notion de RSE, ne prennent pas en compte concomitamment les enjeux sociaux et environnementaux.

En effet, pour le moment, le volet RSE « environnemental », n'apparaît que dans la convention relative au projet de création et de reprise d'entreprise par ses salariés sous forme de Société Coopérative et Participative (SCOP) ou de Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) ; document annexé au rapport présenté et ne sera envisagé que dans une deuxième phase du dispositif « RIESCE » prévue en septembre prochain.

### **Sur la conditionnalité des aides de manière générale :**

**Le CESECC rappelle**, à nouveau, l'importance de la conditionnalité des aides afin de mettre en place un système vertueux visant à récompenser les entreprises qui respectent, entre autres, le droit du travail et des salariés et l'environnement **et entend** que, dans la grille d'analyse de l'ADEC, seront également pris en compte les efforts effectués par les structures qui développeront des systèmes d'intégration, d'apprentissage ou de formation, permettant aux salariés de monter en compétence, avec une bonification de l'aide publique.

### **Sur le « retour des talents » :**

Concernant le ~~« retour des talents »~~ le retour de compétences particulières évoqué, **si le CESECC entend aussi**<sup>1</sup> la volonté affichée de tenter de faire revenir de jeunes diplômés corses ayant suivi un cursus et/ou eu une expérience professionnelle hors de la Corse (sur le continent ou à l'étranger), **il considère** qu'il conviendrait également de donner « un coup de pouce » aux entreprises corses afin qu'elles recrutent localement les jeunes sortant de l'université de Corse, ou d'écoles insulaires (Paoli Tech par exemple).

Enfin, et toujours sur ce point, **le CESECC reste persuadé** que la meilleure manière de faciliter ce retour, et surtout d'éviter de nouvelles fuites, réside concrètement dans l'augmentation des salaires.

### **Sur l'expérimentation d'un CDI tourisme :**

---

<sup>1</sup> Amendement adopté à l'unanimité des suffrages exprimés. NPAV 1, DE PERETTI Nicolas

Concernant le CDI saisonnier et l'expérimentation qui pourrait être menée, **le CESECC souligne** la faiblesse du nombre d'entreprises ayant répondu à l'appel à candidature et le fait qu'il s'agisse uniquement d'hôteliers et de transporteurs.

**Si le CESECC est conscient** du fait qu'il ne s'agirait que d'une expérimentation concernant 50 personnes **il reste extrêmement dubitatif et mesuré** concernant ce dispositif.

En effet, et même si l'expérimentation venait à être mise en place, il apparaît quasi-impossible, in fine, et sans allongement de la saison (à 9 mois), que les employeurs ne s'engagent, à terme, dans cette voie de manière pérenne.

De plus, le temps de travail évoqué dans le rapport en période de haute activité (48h / semaine pendant la saison) apparaît extrêmement difficile à assurer pour les salariés qui seraient concernés.

D'ailleurs et d'un point de vue juridique, la loi prévoit que la durée maximale de travail hebdomadaire est fixée à 48h sur une même semaine et 44h en moyenne sur une période de 12 semaines consécutives.

Enfin, et à ce stade, **le CESECC prend note** :

- De la réponse défavorable au projet émanant de M. le Ministre du travail dans son courrier en date du 11 mai 2023 ;
- De la saisine, par la CDC, de M. le Premier Ministre afin de le sensibiliser au projet et au-delà solliciter le droit à l'expérimentation ;
- De la position de la CDC qui évoque le fait qu'elle ne saurait se substituer intégralement à l'Etat, par mobilisation de ses seuls crédits d'intervention, pour financer ledit mécanisme des primes et de sa volonté de faire participer l'Etat aux financements nécessaires.

### **Sur l'expérimentation du territoire zéro chômeur de Costa Verde :**

**Le CESECC se satisfait** que ce dispositif soit relancé, et encouragé, **et rappelle** son rapport *Cambià u Campà* dans lequel il insistait sur la nécessité d'apporter au territoire le soutien et l'accompagnement en ingénierie de projet indispensable à la soutenabilité de la candidature.

**Le CESECC constate**, dans le rapport soumis, les efforts fait par l'ADEC sur ce point.

### **Sur la mesure visant à favoriser la transmission d'entreprises :**

Le **CESECC se satisfait** de la mise en place de mesures visant à anticiper et accompagner la transmission d'entreprises, via un soutien financier, un appui à l'ingénierie, un soutien technique et des actions de formation **et souligne également** le partenariat signé avec les experts comptables autant que celui-ci contracté avec la délégation régionale des SCOP et SCIC de PACA et Corse.

Enfin, et toujours sur ce point, même si cela se situe en marge du rapport présenté, **le CESECC entend et se réjouit** que soit envisagé, concernant la gestion des eaux d'OREZZA (dont le contrat de location gérance arrive à terme en 2025), la création d'une SCIC (qui pourrait intégrer les salariés, les acteurs du territoire etc.) ; cela, bien évidemment, en sécurisant parfaitement la structure « OREZZA » tant en matière de production que d'organisation.

Cette direction de favoriser la création de SCOP ou SCIC avait d'ailleurs été **mise en avant par le CESECC** dans son document *Cambià u Campà*.

### **Sur les groupements d'employeurs :**

Relativement à la mesure concernant les groupements d'employeurs **souhaitée par le CESECC, il entend** que cela pourra également s'appliquer, et concerner, des métiers qui seraient déjà structurés et souligne le fait que cela peut être un moyen efficient d'accéder à un CDI et donc de permettre une employabilité annuelle.

### **Sur les différents taux et chiffres avancés :**

**Si le CESECC, s'agissant des problèmes rencontrés par les salariés, partage** les constats faits dans le rapport, **il s'interroge néanmoins** sur le taux de chômage avancé qui demanderait, selon lui, un examen plus approfondi.

En effet, le système de l'indemnisation ayant évolué, il y a actuellement un glissement des salariés vers le régime du RSA ; les nombreux stages effectués faussent également les résultats avancés.

De plus, les personnes travaillant moins de 6 mois sont oubliées et non prises en compte dans ces chiffres.

Il en est de même pour le salaire brut moyen évoqué dans le secteur privé (33 125 € bruts) qui apparaît supérieur au montant avancé dans le rapport émanant de l'INSEE (31 000 € bruts).

Parallèlement, **le CESECC entend**, concernant l'inflation des prix, évaluée dans le rapport à 8,7%, que ce taux vient s'ajouter aux augmentations constatées sur le territoire national et que la réalité se situe plutôt autour des 20 %.

De fait, **le CESECC est particulièrement inquiet** de cette situation et rappelle que dans le secteur alimentaire la différence est de l'ordre de 14 %.

**Le CESECC prend acte du rapport « Travail et emploi : de l'amélioration des dispositifs existants au nécessaire changement de paradigme ».**

**La Présidente,  
Marie-Jeanne NICOLI**